

Bordeaux, le lundi 5 mars 2018



## DÉCLARATION DU SNETAA-FO À LA CAPA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PLP

Madame La DRRH,  
Monsieur Le Directeur du Personnel Enseignant,  
Mesdames & Messieurs les Inspecteurs,  
Mesdames & Messieurs les Chefs d'établissement,  
Mesdames & Messieurs les Gestionnaires,

Chers Collègues,

En ce début d'année, deux rapports cruciaux pour l'avenir de l'Enseignement Professionnel public et laïque, sous statut scolaire, ainsi que pour les PLP, ont été rendus.

Tout d'abord, dans l'ordre chronologique, il s'agit du **rapport Brunet sur l'apprentissage**. Si on prend quelques-unes de ses propositions, on comprend vite quel en est le danger pour l'Enseignement Professionnel et les diplômés, mais aussi pour les apprentis eux même.

En effet, ce rapport propose notamment de construire tous les diplômes par blocs de compétences menant à des titres qui ne sont pas reconnus par les conventions collectives et de réduire la spécialisation des diplômes en créant des « socles professionnels diplômants ». Pour rappel, c'est bien cette « philosophie » qui avait été retenue pour la création du Bac Pro GA et nous savons tous aujourd'hui dans quel état est cette formation. Avec ces deux propositions, tout le monde aura bien compris qu'il s'agit d'attaquer directement les diplômes nationaux !

Mais on sent également dans ce rapport la plume du MEDEF lorsqu'il est proposé d'assouplir les conditions d'emploi des apprentis en réexaminant la question des « travaux règlementés » et celle des horaires. Oui, dans le secteur du BTP ou de l'hôtellerie-restauration, on imagine déjà ce que cela aurait pour conséquence.

Enfin, ce rapport préconise également de communiquer fortement sur les indicateurs d'insertion d'un apprenti diplômé. Cette dernière proposition est assez étonnante, car nous ne voyons pas comment elle pourrait aider l'apprentissage à

se développer. En effet, nous savons tous que le taux de réussite aux examens, surtout de niveau IV & V, est plus faible dans l'apprentissage et que l'abandon de la formation (taux de rupture du contrat) est plus élevé que dans la voie initiale sous statut scolaire.

**Le second rapport**, remis au Ministre de l'Education Nationale en cette fin février, réalisé par la députée LREM **Céline Calvez** et le chef cuisinier **Régis Marcon**, concerne **l'Enseignement Professionnel dans son ensemble**. Mais à la lecture des préconisations qui y figurent, la ressemblance entre les deux rapports est très frappante. Oui, on peut légitimement se demander si l'objectif de ce rapport n'était pas de mettre en musique tout le volet « apprentissage » dévoilé dans le rapport Brunet. En effet, on peut notamment y retrouver les champs professionnels avec la classe de seconde qui serait réservée à la découverte des métiers et le regroupement par familles de métiers comme pour le Bac Pro GA ou SEN. Bien entendu, le « Campus des métiers et des qualifications », structure souvent désincarnée dans laquelle se côtoient tous les types de publics et de formations, est présenté comme le remède miracle à tous nos maux. Nous savons bien, là aussi, qu'il ne suffira pas d'assener que c'est la structure miracle pour faire des miracles. Et même si nous pouvons reconnaître que cette structure peut avoir, par certains côtés, quelques points forts, ils ne pèsent pas lourd lorsqu'on s'attache à regarder les conditions de travail dégradées des personnels et le non respect des statuts que le fonctionnement d'un campus entraîne mécaniquement. N'oublions jamais que pour que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement de qualité, il faut que ceux qui le dispensent soient sereins et épanouis dans leur fonction, c'est à dire respectés par tous.

Soyons clairs, dans ce rapport Calvez-Marcon, sont mises en avant un grand nombre de préconisations qui visent à tout démanteler : incohérence entre orientation précoce et orientation différée sans cesse, secondes indifférenciées, rythme et durée des PFMP, bricolage local des diplômes, mixité des parcours, regroupements par familles de métiers des diplômes, développement des campus des métiers, suppression du diplôme intermédiaire, etc.

La plupart des lignes rouges pour le SNETAA-FO sont ici franchies. Si ces préconisations étaient reprises par le ministre, les conséquences seraient désastreuses pour les personnels hautement qualifiés qui innovent chaque jour, mais aussi pour les jeunes qui ont pour seul capital l'Ecole de la République !

Depuis 1972, tous les responsables politiques ont tenté de développer l'apprentissage dans l'Education Nationale. S'ils n'y sont pas parvenus, c'est parce que, contrairement à ce qu'ils essaient de faire croire, l'apprentissage n'est pas salvateur pour tous les jeunes.

Et pendant ce temps-là, tous les personnels, malgré ce qu'ils endurent parfois dans certains établissements, se battent pour continuer à former des travailleurs et des citoyens.

**Le SNETAA-FO continue à s'opposer au développement de l'apprentissage dans l'Education Nationale !**

**Le SNETAA-FO refuse la casse de l'Enseignement Professionnel !**

Concernant précisément cette **CAPA Classe Exceptionnelle**, dans cette période d'austérité qui va durer, puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le gouvernement a rétabli un jour de carence et gelé à nouveau la valeur du point d'indice, la promotion à la Classe Exceptionnelle donne l'espoir à certains de nos collègues de pouvoir partir à la retraite avec une pension supérieure. Malheureusement, nous serons très peu nombreux à pouvoir en bénéficier. Oui, au 01/09/2017, une soixantaine de PLP seulement, et pour la plupart dans le vivier 1, seront promus. Ces collègues, pour les plus nombreux d'entre eux, ont effectué des années dans des établissements classés en ZEP. Mais rappelons que, suite à la « refondation de l'Ecole » de Peillon (2013), il n'y a plus de lycées classés en éducation prioritaire. Et comme nos collègues formateurs académiques depuis des années ne peuvent pas être éligibles à ce vivier 1, puisqu'ils n'ont pas le CAP créé en 2015, alors nous pouvons prévoir, sans craindre de nous tromper, que le vivier 1 va se tarir très rapidement et qu'il n'y aura quasiment plus de promus à la Classe Exceptionnelle dès 2019. Oui, les promotions au titre du second vivier sont prononcées dans la limite de 20 % du nombre de promotions annuelles. Cela signifie que s'il n'y a pas de promus dans le vivier 1, alors il n'y a pas de promus dans le vivier 2 !

**Au SNETAA-FO, et plus largement à la FNEC-FP-FO, nous assumons donc pleinement notre opposition au PPCR. Nous sommes même très fiers d'avoir combattu cette réforme, puisque tous les collègues peuvent se rendre compte qu'en échange de quelques promotions à la Classe Exceptionnelle, nous subissons :**

-  **une nouvelle perte de notre pouvoir d'achat**
-  **un allongement de notre carrière**
-  **un ralentissement du rythme des promotions**
-  **des pressions hiérarchiques supplémentaires**

Soyons clairs, avec PPCR, ce sont 80% des collègues qui vont y perdre ! Non, rien ne peut donner, ne serait-ce que le sentiment, qu'avec PPCR il y a une vraie revalorisation de carrière...

Le PPCR c'est l'individualisation des carrières, la mise en concurrence des collègues et le blocage des salaires.

**Les revendications du SNETAA-FO restent les mêmes :**

- 👤 **50 points d'augmentation pour tous ;**
- 👤 **8% d'augmentation de la valeur du point d'indice !**

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Catherine Terraza  
Delphine Paillé  
Marc Tuter**

**Jean-Fred Brechenmacher  
Frédéric Alser  
Eric Mouchet**

Commissaires paritaires académiques du SNETAA-FO